



CSA – SST 95 du 26 juin 2025

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

FO Justice PJJ a dénoncé avec force l'état de dégradation alarmant des conditions de travail à l'UEHC de Villiers-le-Bel. Depuis des mois, nous alertons sur un management toxique, générateur de souffrances psychiques, d'arrêts maladie en chaîne, de mutations d'urgence et d'un turn-over inédit.

Aujourd'hui encore, alors qu'un plan d'action RPS est à l'ordre du jour, aucune mesure sérieuse ne traite la question centrale : celle du dysfonctionnement managérial. C'est l'angle mort de votre prétendue démarche de prévention.

► Comment prétendre lutter contre les risques psychosociaux sans agir sur l'origine même du mal-être ?

FO Justice PJJ rappelle qu'un plan d'action RPS digne de ce nom doit reposer sur des éléments objectifs. Cela implique la transmission d'un diagnostic clair, transparent, partagé, intégrant une analyse spécifique du management, de l'encadrement et des besoins de soutien des équipes. À défaut, il ne s'agit pas de prévention, mais d'un simple affichage sans contenu.

À ce jour, **FO Justice PJJ** n'a jamais été destinataire du diagnostic RPS réalisé par la médecine du travail. C'est une preuve supplémentaire d'un manque de transparence persistant et du mépris du dialogue social par la DT 95.

Nous rappelons également que **FO Justice PJJ** a soutenu, avec constance, la demande de renfort en ETP pour soulager une équipe profondément fragilisée. Le recours à des contractuels dans ce contexte est une mesure nécessaire et indispensable. Mais tant que la question du management reste sans réponse, ces recrutements ne feront que colmater un naufrage organisationnel, sans offrir de solution durable.

FO Justice PJJ tient à exprimer son soutien plein et entier à l'ensemble du personnel du CEF de Saint-Brice, qui a récemment subi un contrôle interne injustifié et maladroitement mené, provoquant une forte déstabilisation de l'équipe. Cette intervention mal calibrée a accentué un climat de défiance, fragilisé l'encadrement et participé à une instabilité marquée de l'équipe de direction, illustrée par le départ d'une équipe de direction pourtant soutenante.

FO Justice PJJ exige :

- L'actualisation des DUERP, avec des axes clairs et opérationnels centrés sur les pratiques managériales, soumis et proposés au CSA pour validation et suivi ;
- Le strict respect des obligations de la DT en termes de prévention conformément au décret du 20 novembre 2020 ;
- Un véritable plan d'action sur l'encadrement et le management ;
- Une politique managériale cohérente, respectueuse et responsabilisante, qui soutienne les équipes, renforce leur stabilité et favorise l'attractivité des services ;
- Et enfin, la reconnaissance pleine et entière de l'engagement des agents, confrontés à des conditions de travail trop souvent intenable.

FO Justice PJJ siège à ce CSA SST avec une exigence claire :

Que les mesures prises soient enfin à la hauteur des enjeux humains !

Nous serons vigilants, présents, et intransigeants :

La santé, la sécurité et le respect des agents ne peuvent plus être relégués au second plan !

